

Planification urbaine, aménagement et habitat

/ Planification urbaine, programmation et stratégies territoriales

Réf. D22-004057

Mail : plu@lillemetropole.fr

Objet : PLU3 – Mise à disposition de la version 1 du projet

Lille, le 2 juillet 2022

Madame le Maire, Monsieur le Maire, Cher(e) collègue,

Depuis le lancement de la révision générale et de l'élaboration du PLU3 en décembre 2020, nos différents échanges nous ont permis de construire un véritable dialogue entre les enjeux de la métropole et les besoins des communes. En février / mars 2022, nous avons présenté les propositions d'orientations à prendre pour le territoire métropolitain et vous avez pu préciser vos souhaits d'évolution du PLU. Au printemps, j'ai rencontré chaque commune, afin de trouver ensemble des solutions à vos attentes. Suite à ces rencontres, nous vous avons demandé de formaliser les dernières demandes pour fin avril 2022.

Alors que l'arrêt du projet de PLU3 sera proposé au vote du Conseil de la Métropole de décembre 2022, je souhaite que vous puissiez disposer de documents de travail vous permettant d'avoir une projection des orientations déclinées à la commune mais également de vous permettre de vérifier la bonne prise en compte des demandes retenues.

Aussi, j'ai le plaisir de vous informer de la mise à disposition d'une première version des pièces suivantes :

- La carte de destination de sols ;
- Le règlement ;
- Le plan des hauteurs ;
- Le plan du stationnement ;
- L'atlas du patrimoine ;
- Le livre des emplacements réservés.

Pour préparer l'arrêt du projet de PLU3 dans les meilleures conditions, **il vous est demandé de délibérer pour fin septembre au plus tard ou en tout état de cause lors de votre premier conseil municipal de rentrée**, afin de nous faire part de l'avis et des remarques de la commune. Par ailleurs, nous vous informons que le registre numérique de concertation auprès du grand public sera également clôturé à cette période.

A quelques semaines de la finalisation du dossier, vous comprendrez qu'aucune nouvelle demande ne pourra être prise en compte, seulement des modifications liées à des demandes déjà exprimées, par vous-même, par la MEL et ses partenaires ou par le public.

Afin de vous accompagner dans la préparation de la délibération de votre conseil et de vous repérer dans les évolutions apportées dans le PLU3, nous mettons également à votre disposition :

- Une notice descriptive des principales évolutions portées à l'échelle métropolitaine (grandes orientations, nouveautés réglementaires ou autres changements importants) ;
- Une liste de vos demandes, indiquant la suite qui y a été donnée. Pour les demandes non retenues et celles qui ont fait l'objet de contrepropositions, une justification est apportée. La liste reprend également les évolutions retenues à la demande la MEL ou des personnes publiques associées.

Je souhaite par ailleurs attirer votre attention sur quelques sujets traités de façon particulière dans cette première version des pièces.

Il s'agit en premier lieu de la traduction des nouvelles lignes issues du Schéma directeur des infrastructures de transport. Si des choix restent à préciser comme le précise la délibération bilan prise lors du Conseil de la Métropole du 24 juin 2022, nous avons néanmoins voulu que dans cette première version de travail du PLU3 vous puissiez en voir la traduction globale. La carte de destination des sols fait donc apparaître les outils nécessaires à la mise en œuvre des lignes (emplacements réservés pour le tracé ou pour les centres de maintenance et de remisage) et les règles liées au passage des futurs transports (coefficient de densité minimale - CDM) sur les tracés validés comme sur les variantes en étude. Le tracé des outils sera affiné d'ici l'arrêt du PLU3.

En second lieu, les périmètres des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sont indiqués sur la carte de destination des sols. Le contenu des fiches OAP en revanche est encore en cours de finalisation avec les communes concernées. Elles seront transmises au gré de leur élaboration.

Enfin, les équipements liés à l'habitat et l'accueil des gens du voyage, décidés lors du Conseil de la Métropole du 24 juin 2022 sont systématiquement repris sous forme d'emplacement réservé. Les emplacements pour lesquelles la concertation est prolongée seront mis à la carte de destination des sols pour l'arrêt du projet de PLU3.

L'ensemble des documents est téléchargeable sur le lien ci-dessous :

<https://diffuweb.lillemetropole.fr/PLU3/docsplu3-V1/Accueil.html>

Vous pouvez également en prendre connaissance via le Portail des territoires, dans la section «Projet PLU3». Je vous rappelle que cette section vous permet de retrouver différents documents comme les délibérations, les supports de formation et de présentations ou les éléments issus de la concertation citoyenne préalable du PLU3 avec une extraction de l'ensemble des remarques exprimées sur votre commune.

Pour vous accompagner dans la prise de connaissance de ces éléments, votre urbaniste conseil reste bien entendu à votre écoute.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, Cher(e) collègue, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Vice-président délégué

Le 02/07/2022

Francis VERCAMER

